

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 3 (1884)
Heft: 8-9

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le graveur a passé entre les gouttes, il a été libéré par sept voix contre cinq. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Il y a quelques semaines j'ai vu à Lausanne une falsification assez bien faite du rarissime plappart de la ville de St-Gall portant en chiffres *arabes* le millésime de 1424 et provenant, me disait-on, directement d'un bijoutier de St-Gall.

L'année passée je reçus de Zurich une monnaie de Bâle *admirablement* bien gravée. Le batz de 1724. La seule différence que je pus découvrir entre un original et cette imitation était la forme moderne des caractères de cette dernière.

Je pourrais sans difficulté multiplier ces exemples, en ayant fait une collection particulière.

Lausanne, le 9 novembre 1884.

LUDOLPH ROCHAT.

Chronique.

On lit dans le *Journal de Genève* du 23 novembre 1884 :

Mme Tronchin de la Rive vient d'offrir à la ville de Genève deux plâtres dorés qui ont un véritable intérêt; ils figurent, sans doute, le projet d'une médaille donnée, dit-on, par le duc de Parme, en 1764, à Théod. Tronchin, le célèbre médecin genevois.

On sait que Théod. Tronchin fut appelé cette année-là à Parme pour y vacciner la famille ducale et qu'il pratiqua cette opération sur un grand nombre d'autres personnes.

D'après G. E. de Haller (*Schweiz. Münz-und Medaillenkabinett*), n° 283, le duc de Parme aurait offert, entre autres choses, comme récompense, au grand médecin, une médaille d'argent d'un diamètre de 0^m,145 et du poids d'environ 400 grammes. Cette médaille, que Haller décrivait d'après une gravure sur cuivre, est aujourd'hui introuvable. Un savant allemand, M. C. Ruland, directeur du musée de Weimar, a employé plusieurs années à la chercher; il a fouillé tous les principaux musées d'Europe, y compris celui de Parme, à peu près complet pour l'histoire numismatique du duché, ainsi que la collection du prince de Montenuovo, créée

par le fils de Marie-Louise, duchesse de Parme, mais nulle part cette médaille n'a été retrouvée. Enfin M. Ruland eut l'idée de chercher à Genève, et c'est par là qu'il aurait dû commencer. Car, à défaut de la médaille elle-même, les descendants de Théod. Tronchin, possédaient, à Lavigny, deux plâtres dorés se rapportant trait pour trait à la description de Haller; la photographie en fut prise et envoyée à M. Ruland, qui prépare un ouvrage sur les vaccinateurs du 18^{me} siècle. Ce savant écrivait dernièrement à l'un de ses collègues de la Suisse :

Je commence à me demander si les plâtres dorés, en possession de la famille Tronchin, ne sont pas la seule et unique chose qui ait jamais existé de cette médaille. Ces plâtres me paraissant être une copie de la cire originale d'après laquelle le coin devait être gravé. Comment admettre que, si la médaille a été frappée, elle ne soit pas conservée dans la famille Tronchin ou au musée de Parme, alors que, dans ce musée, toutes les monnaies et médailles faites sous le règne de don Philippe (1748-1765) s'y trouvent ? Mais don Philippe mourut en 1765, c'est-à-dire fort peu de temps après l'inoculation faite par Tronchin; il me paraît tout à fait vraisemblable que son successeur, enfant de 9 ans, ait abandonné l'idée de faire frapper une médaille aussi coûteuse.

Cette question ne manque pas d'intérêt, et les papiers de la famille Tronchin fourniraient-ils quelque éclaircissement; mais, quoi qu'il en soit, que la médaille ait été gravée ou non, les plâtres qui viennent d'être donnés à la ville ont pour elle une réelle valeur, puisqu'ils sont aujourd'hui le seul vestige qui reste de cette médaille.

Ces plâtres, dont la description nous mènerait trop loin, sont exposés au cabinet de numismatique (Bibliothèque des Bastions).

Une médaille d'argent a été frappée à Genève et distribuée aux membres du Comité du monument Dufour. Elle porte au droit la reproduction de la statue du général; au revers, une inscription entourée des écussons suisse et genevois et de branches de chêne et de laurier; en exergue on lit ces mots : « COMITÉ DUFOUR, NOMMÉ EN ASSEMBLÉE POPULAIRE. »

Cette médaille n'a été frappée qu'à un très petit nombre d'exemplaires ; la Ville, pour nos collections, les membres du comité et quelques personnes qui à des titres divers ont contribué à la réussite de la fête d'inauguration. — M. M. H. de Senger, Louis Tognetti, Camoletti et Henneberg — en posséderont seuls un exemplaire. Les coins seront remis à la garde de la Ville ou détruits.

Le journal *La Gymnastique* nous apprend que le Nélo-Club de Genève a décidé de faire frapper des médailles spéciales pour les prix qu'il délivre aux courses. M. Bovy est chargé de l'exécution des coins ; il a présenté divers modèles, sur un desquels l'assemblée a fixé son choix. Le module est de 50 millim., porte un beau monogramme avec l'inscription : NÉLO-CLUB DE GENÈVE, FONDÉ EN 1869 ; le revers, une couronne de chêne et laurier.

Trouvaille de Thorn (Allemagne). — A la fin du mois d'octobre dernier on fit une curieuse découverte en démolissant une maison de la ville de Thorn. Cette découverte comprend une grande quantité de *fausses monnaies* et quelques pièces authentiques seulement. On suppose que vers l'année 1622, la fabrication de fausses monnaies devait se pratiquer sur une large échelle dans cette maison et la quantité de pièces fausses que l'on a découvert, comparé au petit nombre de *modèles authentiques* qui leur tenaient encore compagnie, en est une preuve irréfutable.

La presse et les autres outils nécessaires à la frappe n'ont pas été retrouvés et peuvent avoir été détruits par la rouille.

Parmi les pièces authentiques, les *Berliner-Münz-Blätter*, auxquelles nous empruntons ces faits, mentionnent *une pièce de 3 kreuzer de Zurich 1613* dont voici la description :

Droit. Entourée d'un grènetis la légende : MONETA : CIVI : TLCENIS. , puis dans le champ entourées d'un cercle uni, les armes de Zurich, sommées du millésime 1613.

Revers. DOMINE. CONSE. NOS IN P. Dans le champ, un cercle uni, au milieu duquel l'aigle (d'Autriche) double et couronnée.

Cette pièce paraît avoir été dans le feu.

C'est la seule monnaie suisse de cette trouvaille.
